



INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES 2025 BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du CCAS. Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Enfin, le budget est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret.

Le budget est donc un acte fondamental de la gestion du CCAS. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation : de prévision parce qu'il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année à venir et d'autorisation parce qu'il constitue l'acte juridique par lequel est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil d'administration.

1. BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le budget primitif du budget principal du CCAS au titre de l'exercice 2025 s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Budget</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	980 000 €	980 000 €
Investissement	171 500 €	171 500 €

Il est procédé à la reprise des résultats de 2025 sur le budget primitif de 2025 de la manière qui suit :

- Report de l'excédent en section de fonctionnement : + 6 731,13 €

- Report de l'excédent en section d'investissement : + 149 983,92 €

Les restes à réaliser 2024 transférés en dépenses du budget primitif 2025 s'élèvent à 18 533,82 €

Structure du budget primitif

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
011 - Dépenses générales	372 840,00 €	70 - Produits de service	362 518,87 €
012 - Charges de personnel	340 000,00 €	74 - Dotations et participations	607 800,00 €
65 - Autres charges gestion courante	245 660,00 €	75 - Autres produits gestion courante	2 850,00 €
67 - Charges exceptionnelles	550,00 €	77 - Produits exceptionnels	100,00 €
Total des dépenses réelles	959 050,00 €	Total des recettes réelles	973 268,87 €
022 - Dépenses imprévues	- €	002 - Report de résultat	6 731,13 €
042 - Opérations d'ordre entre section	20 950,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	- €
Total des dépenses	980 000,00 €	Total des recettes	980 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
204 - Sub, d'équipement versées	15 000,00 €	10- Dotations et fonds divers	566,08 €
20 - Immobilisations incorporelles	8 532,36 €	024 - Produits des cessions	- €
21 - Immobilisations corporelles	129 433,82 €		
Restes à réaliser 2023	18 533,82 €		
Total des dépenses réelles	171 500,00 €	Total des recettes réelles	566,08 €
		001 - Report de résultat	149 983,92 €
040 - Opérations d'ordre entre section	- €	040 - Opérations d'ordre entre section	20 950,00 €
Total des dépenses	171 500,00 €	Total des recettes	171 500,00 €

2. BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR

L'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) du budget annexe de l'Accueil de jour au titre de l'exercice 2025 se présente ainsi qu'il suit :

<u>Budget</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	241 800 €	208 963 €
Investissement	0 €	0 €

Il n'est pas procédé à l'affectation de résultat définitive dans l'attente des décisions d'affectation des autorités de tutelle.

Structure de l'Etat des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD)

CHAPITRES	DEPENSES	DEPENDANCE	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAL
011	Dépenses générales	12 840,00 €	15 920,00 €	28 640,00 €	57 400,00 €
012	Dépenses de personnel	48 000,00 €	52 400,00 €	83 300,00 €	183 700,00 €
016	Dépenses afférentes à la structure		700,00 €		700,00 €
	FONCTIONNEMENT DEPENSES	60 840,00 €	69 020,00 €	111 940,00 €	241 800,00 €

CHAPITRES	RECETTES	DEPENDANCE	HEBERGEMENT	SOINS	TOTAL
017	Produits de la tarification	55 908,00 €	59 600,00 €	93 455,00 €	208 963,00 €
019	Produits financiers	- €	- €	- €	- €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	55 908,00 €	59 600,00 €	93 455,00 €	208 963,00 €
	RESULTAT/SECTION	- 4 932,00 €	- 9 420,00 €	- 18 485,00 €	- 32 837,00 €

La présente présentation jointe à la note de synthèse adressée à l'ensemble des membres du conseil d'administration accompagne le budget primitif figurant au nombre des pièces annexes remises auxdits conseillers.